

ACTIONS 2002 A INSCRIRE AU BUDGET			
N°	Titre action	Responsable	Coût [Fr.]
1	Cours de sensibilisation au développement durable	RH	10'000
4	Politique d'achat	GRF	15'000
6	Plan directeur communal : plan d'action	URBAT	20'000
8	Projets pour les espaces publics	URBAT	20'000
31	Concept de communication	Culture	50'000
34	Programme d'intégration des étrangers	SSO	20'000
37	Soutien à la qualification et à la formation professionnelle	SSO	20'000
38	Passeport culturel	Culture	20'000
40	Rejoindre le Réseau des Villes-Santé de l'OMS	Médecin scolaire	5'000
45	Développer l'aide au développement	Muni / SSO	40'000

AUTRES ACTIONS 2002			
N°	Titre action	Responsable	Coût [Fr.]
2	Grille de développement durable pour les projets communaux	URBAT	-
3	Concept d'écologie au bureau	GRF	-
3.1	Tri des déchets dans l'administration communale	GRF	-
3.2	Utilisation de papier recyclé dans l'administration communale	GRF	-
9	Plan directeur régional : orientation "développement durable"	ADNV	-
11	Mobilité durable : catalogue d'actions	CPO	-
11.1	Mobilité durable : Journée sans voiture	CPO	-
12	Mobilité durable : projet "Deux-roues"	C2R/STE	-
13	Energie : politique énergétique communale	SI	-
13.2	Maison de l'énergie	Y-Parc	-
14	Air : points de mesures supplémentaires	STE	-
15	Bruit : mise à jour du cadastre du bruit routier	URBAT	-
17	Eau potable : plan de rénovation du réseau	SI	-
18	Eaux usées : plan général d'évacuation (PGEE)	STE	-
19	Plaine de l'Orbe : agriculture-tourisme-biodiversité	STE	-
20	Nature à l'école	Ecoles	-

AUTRES ACTIONS 2002 (SUITE)			
20.1	Création d'un étang sur le site de l'ES Léon-Michaud	Ecoles	-
21	Nature en ville : sauvegarde d'espèces végétales menacées	STE	-
23	Entretien des espaces verts publics	STE	-
27	Déchetteries à l'école	STE/STRID/Ecoles	-
28	Déchets : tri dans les manifestations	STE/STRID	-
29	Déchets : dépôts sauvages en forêt	STE/SFFN	-
30	Gestion des sites pollués	STE	-
32	Développement durable, citoyenneté et santé à l'école	Ecoles	-
41	Alimentation saine	Ecoles	-
42	Structure d'accueil pour jeunes de plus de 16 ans	SSO	-
44	Lieu d'accueil en cas d'urgence	SSO	-
46	Politique du personnel conforme au développement durable	RH	-
47	Placements éthiques	CTG	-

ACTIONS 2003-2005			
N°	Titre action	Responsable	Coût [Fr.]
5	Système de management environnemental dans l'administration	RH	-
7	Fonds d'acquisition de terrains	URBAT/CTG	-
10	Belle de nuit : plan nocturne d'Yverdon	URBAT	-
13.1	Energie : participation à la plate-forme régionale	SI	-
13.3	Energie solaire à l'école	Ecoles/SI	-
16	Concept de mise en valeur des cours d'eau	STE/URBAT	-
22	Nature en ville : actions pour l'avifaune	STE	-
24	Certification des forêts de la Ville	STE/SFFN	-
25	Forêt : gestion des objets biologiques	STE/SFFN	-
26	Déchets : animation pour les habitants	STE/STRID	-
33	Promotion de l'engagement bénévole	SSO	-
35	Lancement d'une charte de l'emploi	SSO	-
36	Création d'un Forum de l'économie	ADNV/CTG	-
39	Infléchir la politique du logement	URBAT/SSO	-
43	Création de crèches et cantines scolaires	SSO	-

Cours de sensibilisation au développement durable

Constat

La mise en œuvre de l'Agenda 21 dans l'administration communale dépendra de la sensibilisation et de la motivation des cadres et employés de la commune.

Objectifs

Sensibiliser les responsables communaux au développement durable.

Description

1. Faire un inventaire des possibilités de cours de sensibilisation au développement durable.
2. Inscrire des cours dans les programmes de formation continue des employés communaux.
3. Inciter les employés à les suivre.

Mise en œuvre

Etapes : 1.,2.,3. : dès 2002

Estimation financière : 10'000.- CHF

Financement : Budget de fonctionnement du service

Coordination : Ressources humaines (RH)

Partenaires :

Grille d'analyse "développement durable" pour les projets communaux

Constat

Les projets de la Municipalité soumis au Conseil communal ne sont pas analysés de manière explicite selon les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Objectifs

Décider de projets, en prenant en compte le long terme et en effectuant une pesée des intérêts entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Description

1. Adapter une grille d'analyse existante (cf. Vevey)
2. La tester sur quelques projets
3. Analyser les projets selon cette grille et en rendre compte dans le préavis de la Municipalité (argumentaire de la prise en compte des 3 aspects à l'intention des conseillers communaux)

Mise en œuvre

Etapes : 1.-2.-3. : dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : URBAT

Partenaires :

Concept d'écologie au bureau

Constat

Xx% des employés communaux travaillent dans des bureaux. De nombreux déchets sont produits (papiers, matériel électronique, divers matériaux, ...). La consommation d'électricité dans l'administration s'élève à xx MWh.

Objectifs

Respecter l'environnement de manière systématique dans les activités administratives quotidiennes.

Description

1. Répertorier les actions possibles.
2. Etablir un catalogue :
 - tri des déchets (cf. action 3.1)
 - utilisation de papier recyclé (cf. action 3.2)
 - consommation d'énergie
3. Etablir un programme avec calendrier.
4. Appliquer dans un service.
5. Contrôler les résultats.
6. Améliorer si nécessaire.
7. Généraliser dans les autres services.
8. Communiquer l'action et encourager les privés à faire de même (diffusion des principes et marche à suivre)

Mise en œuvre

Etapes : 1-4 : dès 2002
 5-6 : dès 2003

Estimation financière :

Financement :

Coordination : GRF

Partenaires : STRID

Ecologie au bureau : tri des déchets dans l'administration communale

Constat

Les déchets ne sont actuellement pas systématiquement triés. Le papier est déchiqueté et part chez STRID.

Objectifs

Récupérer 80 % des déchets de bureau.

Description

Informers les collaborateurs.

Organiser la récupération de papier dans chaque bureau.

Organiser la récupération des autres déchets, après en avoir fait l'inventaire.

Ecrire des consignes et les faire appliquer.

Mise en œuvre

Etapes : Mise en place dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : GRF

Partenaires : STRID

Utilisation de papier recyclé dans l'administration

Constat

Du papier blanc non recyclé est utilisé exclusivement.

Objectifs

Favoriser l'utilisation de papier recyclé.

Description

1. Analyser la situation (stock de papier existant).
 - Définir les possibilités d'utilisation de papier recyclé.
 - Choisir le type de papier recyclé, en fonction des besoins, du coût, ...
 - Acheter les nouveaux stocks.
2. Organiser l'utilisation de papier "brouillon" dans les imprimantes et les photocopieuses

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : GRF

Partenaires :

Politique d'achat et de mise en soumission

Constat

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'est engagée à ne pas acheter et utiliser de bois exotique (Charte Bruno Manser). Pour l'heure, ce principe n'est pas intégré dans une politique d'achat respectant les critères du développement durable. Les critères économiques sont la plupart du temps prioritaires, sans examen systématique des aspects de durabilité.

Objectifs

Tenir compte lors des achats non seulement du coût mais aussi de critères sociaux et environnementaux. Favoriser les produits respectueux de l'environnement, les économies d'énergie, ...

Description

Définition de critères de développement durable pour les achats:

- critères économiques : rapport qualité-prix (achat, utilisation, élimination); provenance locale, ...
- critères sociaux : commerce équitable, pas de produits fabriqués par des enfants, ...
- critères environnementaux : cycle de vie des produits, écobilan (fabrication, exploitation, élimination), analyse de la toxicité.

Définition de critères pour les mises en soumissions et les concours (économies d'énergie, demande d'offres en énergie renouvelable, véhicules propres, non utilisation de bois exotique, ...).

Mise en application.
Communiquer.

Mise en œuvre

Etapes : Donner un mandat début 2002 pour établir les critères et la marche à suivre.
Appliquer : fin 2002

Estimation financière : 15'000.- CHF

Financement : Crédit Agenda 21

Coordination : GRF

Partenaires : Tous les services

Système de management environnemental dans l'administration

Constat

Peu d'entreprises de la région ont introduit un système de management environnemental (SME). La Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets STRID (à laquelle Yverdon participe à raison de 37%) a démarré une telle démarche et peut faire part de son expérience.

Objectifs

Assurer le respect de l'environnement dans les activités de la commune et prévenir les risques.

Description

Désigner un service pilote.

Réaliser la démarche SME dans ce service (politique répondant aux normes ISO 14'000) :

- identifier les impacts des activités
- fixer des objectifs
- proposer des mesures
- informer et motiver les collaborateurs
- évaluer et améliorer de manière continue

Etablir un programme pour élaborer progressivement un SME dans les autres services.

Mise en œuvre

Étapes : Dès 2003

Estimation financière :

Financement :

Coordination : RH

Partenaires : STRID

Fonds d'acquisition de terrains

Constat

La commune ne dispose que de peu de terrains à bâtir.

Objectifs

Maîtriser et mieux prévoir une utilisation rationnelle du territoire

Description

Développer une politique d'achat et de vente de terrain.
Créer un fonds d'acquisition de terrains.
L'alimenter aussi par des ventes

Mise en œuvre

Étapes : Mise en route dès 2003

Estimation financière : 1.5 mio au départ

Financement :

Coordination : Urbanisme et bâtiments (URBAT)

Partenaires : CTG

Projets pour les espaces publics

Constat

Un des "sujets essentiels d'orientation" du plan directeur concerne le domaine public. Leur aménagement contribue à la qualité de vie.

Objectifs

Organiser les espaces publics, leur donner un caractère, une identité, une vocation, de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous les usagers.

Description

Nommer une commission "espace public".
Pour chaque projet communal ou privé, travailler en synergie avec elle.
Par rue, par quartier, imaginer des projets.

Mise en œuvre

Etapes : Démarrage : 2002

Estimation financière : 20'000 CHF/an (1 étude sectorielle et frais de la commission)

Financement :

Coordination : Urbanisme et bâtiments (URBAT)

Partenaires :

Plan directeur régional : orientation "développement durable"

Constat

Suite au Programme de développement régional du Nord vaudois, il est apparu "nécessaire d'établir un concept régional d'aménagement du territoire, ..., dans une perspective de développement durable".

Objectifs

Mettre en place une stratégie concertée d'aménagement du territoire au niveau régional.
Développer la concertation avec les communes voisines.

Description

Participer au groupe pilote pour la mise sur pied d'un plan directeur régional.
Expliciter les principes du développement durable.

Mise en œuvre

Etapes : Constitution du groupe : juin 2001
 Attribution du mandat : automne 2001

Estimation financière :

Financement : ADNV, Etat de Vaud

Coordination : ADNV/ Urbanisme et bâtiments (URBAT)

Partenaires : Représentants de communes du Nord vaudois

"Belle de nuit" : plan nocturne d'Yverdon

Constat

La ville a une image de nuit comme de jour. Il manque un plan nocturne à Yverdon.

Objectifs

Renforcer l'identité de la ville.
Réaliser des économies d'énergie.

Description

Etablir un plan de l'éclairage public.

Mise en œuvre

Etapes : En 2002 : prise en compte dans la politique énergétique communale
 Dès 2003 : lancement de l'étude

Estimation financière : 80'000 CHF (étude)

Financement :

Coordination : Urbanisme et bâtiments (URBAT)

Partenaires : Services industriels

Mobilité durable : catalogue d'actions

Constat

Le trafic dans les agglomérations est et deviendra toujours plus difficile à l'avenir. Yverdon ne fait pas exception (cf. embouteillages aux heures de pointe).

Objectifs

Limiter les nuisances dues au trafic routier (pollution de l'air, atteintes à la santé, sécurité, ...).
Donner d'Yverdon l'image d'une ville "propre" et "saine"

Description

Etablir un catalogue d'actions :

- Journée sans voitures
- Facilités pour les employés communaux n'utilisant pas leur véhicules pour se rendre au travail
- Renforcement de la sécurité sur le chemin de l'école
- Promouvoir des moyens de transports peu polluants (bus à gaz, car sharing, offre de location de voitures électriques, vélos solaires, tandems, ...)

Rechercher les financements

Mettre en route les actions retenues

Mise en œuvre

Etapes : Premières actions en 2002, dans le cadre de l'Expo 02

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Direction de police (CPO)

Partenaires : Parlement des Jeunes

Journée sans voiture

Constat

De nombreuses villes en Europe organisent chaque année une Journée sans voiture.

Objectifs

Sensibiliser les conducteurs aux nuisances qu'ils génèrent.

Description

Constituer un groupe d'action

Se renseigner auprès d'autres villes participant déjà à ces journées annuelles (Lausanne, Delémont)

Organiser la Journée

Informers

Mise en œuvre

Étapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Direction de police

Partenaires : Parlement des Jeunes

Mobilité durable : projet "Deux-Roues"

Constat

Yverdon compte env. 12'000 vélos, soit 1 pour 2 habitants. La sécurité des cyclistes pourrait être mieux assurée.

Objectifs

Promouvoir l'utilisation du vélo, en garantissant une meilleure sécurité.

Description

1. Elaboration du rapport de la Commission Deux-Roues.
2. Réalisation de 50 mesures d'aménagement.

Mise en œuvre

Etapes :
1. Etude et acceptation du crédit : 2001
2. Réalisations : 2001-2005

Estimation financière : (500'000 CHF pour 5 ans, déjà attribué)

Financement : Budget communal

Coordination : STE, Commission Deux-roues

Partenaires : CPO, URBAT

Energie : participation à la plate-forme régionale

Constat

Suite au Programme de développement du Nord vaudois, l'ADNV a mis sur pied un groupe de réflexion et d'action régional sur l'énergie.

Objectifs

Participer à la réflexion énergétique régionale.

Description

Participer aux séances du groupe.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2003, lorsqu'Yverdon aura élaboré sa politique énergétique.

Estimation financière :

Financement :

Coordination : ADNV/Services industriels

Partenaires : URBAT

Maison de l'énergie

Constat

Il n'existe pas de services conseils sur l'énergie pour les entreprises et les habitants de la région.

Objectifs

Promouvoir les énergies renouvelables, ainsi que l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie.
Renseigner les usagers.

Description

1. Constituer un groupe d'action.
2. Définir le concept.
3. Rechercher le financement.
4. Réaliser.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Y-Parc/Services industriels

Partenaires : Ecoles d'ingénieurs de l'Etat de Vaud, entreprises privées, délégué cantonal à l'énergie, écoles, ...

Energie solaire à l'école

Constat

Les ménages consomment 1/3 de l'énergie totale. Les jeunes sont déjà utilisateurs d'énergie.

Objectifs

Sensibiliser les jeunes aux problèmes énergétiques, aux effets sur l'environnement de la combustion d'énergie fossile et à la répartition de la consommation dans le monde.

Description

Réaliser des expériences et des installations solaires à l'école (pose de panneaux solaires pour l'éclairage du préau, four solaire, ...).

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Directions des écoles/Services industriels

Partenaires : Ecoles d'ingénieurs de l'Etat de Vaud, entreprises privées, délégué cantonal à l'énergie, ...

Bruit : mise à jour du cadastre du bruit routier

Constat

Le cadastre du bruit date de 1992. Il constitue un outil important en matière d'aménagement du territoire (octroi des permis de construire, aménagements routiers, ...).

Objectifs

Mettre à jour le cadastre.

Description

Transmission au SEVEN des données sur le trafic (routes communales, zones à 30 km/h, ouvrages antibruit, revêtement antiabsorbant, ...).
Informé dans le cadre de l'Agenda 21.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : URBAT

Partenaires : SEVEN

Eau potable : plan de rénovation du réseau

Constat

Le réseau, long de 121 km, est vétuste.

Objectifs

Prévoir le renouvellement des installations.

Description

Etablir le plan directeur.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2001

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Services industriels

Partenaires :

Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE)

Constat

La Ville doit réaliser un PGEE.

Objectifs

Réaliser le PGEE en tenant compte des critères du développement durable et de l'Agenda 21 (cf. mise en valeur des cours d'eau)

Description

1. Lancer un appel d'offre.
2. Choisir le mandataire sur la base de critères de développement durable.
3. Réaliser l'étude.
4. Réaliser les travaux.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2001

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Travaux et environnement (STE)

Partenaires :

Plaine de l'Orbe : agriculture-tourisme-biodiversité

Constat

La Plaine de l'Orbe a subi depuis un siècle un affaissement important. Les remontées de la nappe phréatique provoquent des inondations sur les terrains agricoles.

Objectifs

Transformer les terrains inondés en prairies humides.
Les mettre en valeur dans un but didactique et de tourisme vert.

Description

Mettre en place un plan de gestion extensif des parcelles.
Créer un parcours accessible aux promeneurs.
Proposer des excursions à thèmes aux écoles.

Mise en œuvre

Etapes :

Estimation financière :

Financement :

Coordination : STE

Partenaires : Pro Natura Vaud, Office du tourisme, écoles, SESA, GEG

Création d'un étang sur le site de l'ES Léon-Michaud

Constat

La zone prévue pour la réalisation de l'étang est située entre le bâtiment "Débudé" et le "Canal oriental". Actuellement, cette zone est un gazon parsemé d'arbres, La classe est en train de préparer le projet. Une demande de dispense d'enquête a été envoyée à la commune.

Objectifs

Sensibiliser des adolescents aux problématiques environnementales et au concept d'Agenda 21
Apprendre à monter un projet et à le réaliser au contact du monde professionnel
Augmenter la diversité locale

Description

Réalisation d'une projet de création d'un étang par les élèves. Ceux-ci doivent sortir du contexte scolaire, se frotter à la réalité du terrain. Lors de la 2^e phase, les élèves devront participer à la réalisation concrète de l'étang : mur, pose de la bâche, aménagements, réalisation d'un trop-plein, ...
Ils verront ainsi qu'avec peu de moyens on arrive à rendre un zone peu attractive par la faune et la flore en un petit paradis vivant. L'évolution de l'étang pourra être étudiée au fil des ans par d'autres classes.

Mise en œuvre

Etapes : Septembre et octobre : préparation du projet et demande de dispense d'enquête à la Municipalité

 Novembre et décembre : projet détaillé et définitif, commande du matériel

 Printemps 2002 : réalisation du biotope

Estimation financière :

Financement : Sponsoring (recherches actuelles)
 Aide de la Commune (financement d'une action Agenda 21)

Coordination : Frédéric Dind (021 / 887 89 70)

Partenaires : Classe 8G3 (M. Rivier et Mme Roethlisberger)

Nature en ville : sauvegarde d'espèces végétales menacées

Constat

Yverdon comprend sur son territoire 7 espèces végétales très menacées au niveau suisse et 16 au niveau régional.

Objectifs

Sauvegarder ces espèces menacées, renforcer les populations existantes et en créer une ou plusieurs nouvelles.

Description

Etablir la liste de ces espèces et leur localisation.
Selon les cas, récolter les graines.
Les semer.
Renforcer la population sur place et étudier les possibilités d'en créer ailleurs.
Etablir des fiches de gestion pour les milieux contenant ces espèces rares.
Informé dans le cadre de l'Agenda 21.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement :

Coordination : STE

Partenaires : Etat de Vaud-Conservation de la nature, Pro Natura, COSNY

Nature en ville : actions pour l'avifaune

Constat

Des bancs de sable ont été aménagés pour l'avifaune aquatique, comme mesure compensatoire de l'Expo 02.

Objectifs

Favoriser les milieux propices pour l'avifaune.

Description

Analyser les besoins.

Planifier.

Réaliser une extension des bancs de sable dans la région des Vernes.

Installer une plate-forme pour la nidification des sternes.

Organiser une campagne de nettoyage des rives du lac.

Légaliser les réserves naturelles.

Informier (panneaux, poste d'observation, compte-rendu dans l'information sur les Agenda 21, ...).

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2005

Estimation financière :

Financement :

Coordination : STE

Partenaires : Etat de Vaud-Conservation de la nature, Pro Natura, COSNY, Ecoles

Entretien des espaces verts

Constat

Les espaces verts publics sont entretenus de manière plutôt intensive.

Objectifs

Promouvoir une gestion différenciée.

Description

Définir des lignes directrices et un plan d'entretien des espaces verts publics adapté aux différentes fonctions.
Renforcer la formation des employés pour un entretien respectueux de la nature.
Développer un service conseil à la population.
Informer.

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2002

Estimation financière :

Financement : Budget de fonctionnement du service

Coordination : STE (Jardins)

Partenaires :

Forêts : certification des forêts communales

Constat

Yverdon est propriétaire de 200 ha de forêt en plaine.

Objectifs

Promouvoir une gestion durable des forêts.

Description

Gestion des forêts selon les normes établies par les organismes de certification. Deux labels possibles : FSC ou Swiss Q.

Rôle leader pour la certification (VD) : AFV-BV

Mise en œuvre

Etapes :

- 2002 : définition et choix (y compris financement)
- 2003 – 2004 : bases et 1^{er} audit
- 2005 – 2009 : mise en œuvre (environ 15 Fr./ha pour le 1^{er} audit et 5 Fr./ha pour le suivi)

Estimation financière :

Financement : ne pas oublier le coût du PGF (2001)

Coordination : Etat de Vaud-Service des forêts/Travaux et environnement (STE)

Partenaires : AFV-BV et autres groupements de propriétaires forestiers

Forêt : gestion des objets biologiques (Effor2)

Constat

Les objets biologiques en forêt sont gérés selon la méthode Effor 2. La 1^{ère} phase dure jusqu'en 2003.

Objectifs

Augmenter la biodiversité en forêt en appliquant les PGF

Description

Compléter objet OBI
Participer à la réalisation du concept VD des réserves forestières
Gestion et protection du gibier
Diversité des essences, structure et régime forestier

Mise en œuvre

Etapes : à 30 ans : plan forestier directeur
 à 10 ans : plan de gestion forestier
 à 5-1 ans : projet subventionné et/ou contrat de protection Effor2

Estimation financière : Selon contrat Effor2

Financement : budget ordinaire, canton, Confédération

Coordination : Etat de Vaud-Service des forêts/Travaux et environnement (STE)

Partenaires : ONG, CN, CF

Déchets : animations pour les habitants

Constat

De nombreuses animations sont faites par STRID dans les écoles. Certains quartiers et certaines catégories de la population pourraient également profiter d'activités adaptées (nouveaux arrivants, apprentis, jeunes, étrangers, ...).

Objectifs

Assurer un meilleur tri.

Description

Définir des groupes –cibles : habitants des quartiers, communautés étrangères, réfugiés, apprentis, ...
Adapter les animations scolaires à ces groupes (aspect ludique, traduction en différentes langues, ...).
Organiser les animations.
Former des ambassadeurs du tri ,selon le modèle d'éco-emballage

Mise en œuvre

Etapes : Dès 2003

1. Choix des groupes cibles
2. Choix des actions (animations, ambassadeurs du tri) adoptées selon la cible
3. Création du matériel
4. Formation des intervenants
5. Lancement de l'action

Estimation financière :

Financement : Commune d'Yverdon-les-Bains, STRID, sponsoring partenaires (société de recyclage, SESA, ...)

Coordination : STRID, Travaux et environnement (STE)

Partenaires : SESA
Sociétés des recclage
Eco-emballages

Déchetteries à l'école

Constat

STRID a développé un concept de déchetterie adaptée aux écoles.

Objectifs

Sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Description

Contacteur les écoles.
Choisir un site.
Réaliser.
Informer.

Mise en œuvre

Etapes :

1. Réunir toutes les parties concernées
2. Définir les buts et les actions
3. Réalisation
4. Suivi

Estimation financière : env. Fr. 20'000

Financement : Commune (équipement)
STRID (prestation en nature)

Coordination : STRID/Travaux et environnement (STE)

Partenaires :

Déchets : tri dans les manifestations

Constat

STRID a été présente dans 15 manifestations pour le tri des déchets.

Objectifs

Intensifier encore le tri des déchets dans les manifestations se déroulant sur le territoire de la commune.
Encourager les organisateurs sur le choix des emballages et des contenants

Description

Organiser un dispositif de collecte en fonction :
du nombre de visiteurs
du type de manifestation
du type de contenants utilisés
de la surface de la manifestation

Encadrer les organisateurs et former les personnes chargées du désapprovisionnement

Mise en œuvre

Etapes :

1. Contacter les organisateurs : effectué par STRID en collaboration avec la commune
2. Accompagner les organisateurs dans les préparatifs
3. Suivi durant la manifestation
4. Bilan

Estimation financière : env. Fr. 10'000 (stage pour étudiant)

Financement : 50 % commune Yverdon
50 % STRID

Coordination : STRID/Travaux et environnement (STE)

Partenaires : Transporteurs, associations de recyclage, ...

Gestion des sites pollués

Constat

Le centre d'Yverdon est entouré d'anciennes décharges.

Objectifs

Poursuivre les investigations et assainir lorsque nécessaire.

Description

Répertorier les sites.
Evaluer leur état.
Faire des sondages si nécessaire.
Assainir lorsque c'est contaminé.

Mise en œuvre

Etapes :

Estimation financière :

Financement :

Coordination : Travaux et environnement (STE) et Etat de Vaud-SESA

Partenaires :

Mise sur pied d'un concept de communication et d'information de la Ville

Constat

Manque de visibilité des actions municipales, pas de vue d'ensemble, les choses sont dispersées ; fort abstentionnisme à l'égard de la chose publique ; site et la TV locale à valoriser ; pas de bulletin d'information régulier ; manque d'un concept de communication.

Objectifs

Développer la communication de la Municipalité en direction de la population ; donner une identité plus claire à la ville ; développer les outils de contact et d'interface (réunions publiques, sondages) ; développer le potentiel internet et aller vers l'interactivité, sans oublier le support écrit.

Description

La Ville d'Yverdon établit un concept systématique de communication définissant des objectifs, des publics-cibles, et des priorités dans les contenus et les moyens. En termes d'objectifs, ce concept vise à assurer une meilleure transparence de l'action de l'administration, à rapprocher celle-ci et la Municipalité des habitants, à faciliter l'accès de ceux-ci aux décideurs administratifs, à toucher des catégories particulières et à donner des informations et conseils dans des domaines définis. Le concept définira en particulier les publics-cibles. Parmi les contenus, il conviendra d'informer sur la précarité et la réalité sociale de la ville, de bien décrire l'offre sociale et en termes de santé, de faire connaître la nature en ville, de mieux faire connaître l'effort de solidarité avec le Sud, de donner des conseils en matière de nature, d'énergie et de promotion de la santé. Parmi les modalités, il s'agira de structurer le site internet dans ce sens, de publier un encart tout ménages hebdomadaire, de veiller à l'accueil des messages de retour, d'organiser régulièrement des rencontres et des débats décentralisés, d'examiner l'idée d'avoir des "ambassadeurs" ou des relais par quartiers.

Mise en œuvre

Etapas :

- Novembre 2001 : Constitution d'un groupe de travail
- Février 2002 : Fixation de priorités et proposition d'un catalogue à la municipalité
- Juin 2002 : lancement de premières actions

Deuxième semestre 2002 : développement du site internet ; pages dans le Nord Vaudois ; lancement de deux rencontres-débat avec la population

Estimation financière : Budget fixé à Fr. 50'000.-

Financement : Budget d'investissement Agenda 21

Coordination : Délégué A21

Partenaires : Nord Vaudois, TV locale

Approfondissement, dans les écoles, des enjeux liés à la santé, la citoyenneté et au développement durable

Constat

La mise en œuvre du développement durable passe par une sensibilisation large et tout particulièrement au niveau des écoles.

Objectifs

Développer l'éducation à la citoyenneté.

Description

La segmentation des matières en fonction des branches enseignées ne permet pas d'appréhender suffisamment les liens et de réaliser une approche globale. Il est essentiel que les enjeux du développement durable, qui apparaissent aussi dans les champs de la promotion de la santé ou de la citoyenneté, soient suffisamment approfondis dans les écoles, car c'est ici que l'on forme le futur citoyen. Il s'agit donc de dégager le temps et les moyens d'un travail thématique par projets et blocs d'heures, dans les écoles secondaires du moins.

Mise en œuvre

Étapes :

Novembre 2001	Mandat donné à M. Gingins de présenter un projet précis pour l'année scolaire 2002-2003 sur plusieurs institutions scolaires de la région
Mars 2002	Validation du concept par le DIP
Septembre 2002	Lancement du programme

Estimation financière : Interne au DIP

Financement : DIP

Coordination : Ecoles/DIP, M. François Gingins

Partenaires : Ville d'Yverdon-les-Bains, Cesnov, institutions s'occupant de didactique en matière de santé, citoyenneté et développement durable : FEE, FED, SPE, etc.

Promotion de l'engagement bénévole

Constat

Faible participation aux votations et élections, mais forte vie associative ; pas de concept de partenariat à l'égard de la société civile et du monde associatif.

Objectifs

Mieux coordonner l'action de la Ville en direction des associations, coordonner l'action de ces dernières, mieux définir les critères du soutien public ; au niveau de la population, développer la participation et les structures participatives ; veiller aux interactions entre associations.

Le développement durable passe par une systématisation et une activation des engagements citoyens.

Description

Le bénévolat associatif est une des modalités essentielles de la citoyenneté. Il doit être encouragé. Un des moyens est d'étudier comment l'encourager par une déductibilité fiscale du temps passé au service d'une cause d'intérêt général.

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001	Mandat donné au service financier d'étudier la mesure
Mars 2002	Prise de position de la municipalité ; éventuelles alternatives
Fin 2002	Mise en œuvre

Estimation financière : L'étude comporte l'analyse du manque à gagner fiscal

Financement : Ville d'Yverdon

Coordination : SSO

Partenaires :

Programme d'intégration des étrangers

Constat

Yverdon présente un taux d'étrangers de plus d'un tiers, qui n'est cependant pas ressenti comme une difficulté. Il est inversement proportionnel à la pyramide des âges ; seules les nationalités les mieux intégrées ont des associations spécifiques où se retrouver ; il existe une commission Suisse-Immigrés, l'association Appartenances; peu de manifestations pour étrangers et en vue de l'intégration.

Objectifs

Le développement durable suppose un renforcement du lien social et de l'insertion, dans le respect des diversités. Il s'agit d'offrir des activités de rencontre (culturelles, culinaires, etc.) entre la culture du lieu d'accueil et la culture des lieux de provenance. Un lieu institutionnel doit être établi, ainsi un parlement des étrangers tel que cela existe à Lausanne ou à Renens, pour aller vers une représentativité et une structuration claires. Développer une politique d'intégration des étrangers (accueil, manifestations multiculturelles, prévenir marginalisation, conflits et exclusion) ; animer des lieux de rencontres interculturelles et intergénérationnelles, mettre sur pied des soirées interculturelles.

Créer un conseil des étrangers, sur le modèle de Lausanne ou de Renens, à partir de la Commission des immigrés, développer les activités de promotion des cultures d'origine et d'intégration (connaissance du terroir d'accueil)

Description

L'action consiste à établir un programme d'intégration lié à la création d'un interface représentatif.

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001	Création d'un groupe de travail représentatif
Avril 2002	Présentation du rapport ; préparatifs à la création du Conseil
Septembre 2002	Première séance du conseil, élaboration d'un programme
Fin 2002	Adoption d'un programme d'activités

Estimation financière : 50'000.- par an pour le programme d'activités

Financement : Subvention municipale de Fr. 20'000.-
Contributions en nature des associations représentées

Coordination : SSO /affaires culturelles

Partenaires : Appartenances, cercles d'étrangers, associations yverdonnoises

Lancement d'une charte de l'emploi

Constat

Le chômage a fortement diminué mais les demandes d'aide sociale ont progressé de 50% ; moyenne des salaires d'Yverdon basse: existence d'une précarité liée aux bas salaires et plus seulement au chômage ; un tiers des chômeurs a moins de trente ans ; faiblesse des revenus (ménages fiscaux) ; augmentation de la demande d'aide sociale.

Objectifs

Se sentir responsable de la cohésion sociale sur le territoire de la commune, prévenir l'exclusion ; la cohésion sociale passe en premier lieu par l'emploi, et la définition de garanties minimum de qualité sociale. Il s'agit de définir les engagements qualitatifs (droits et devoirs) et quantitatifs (réduction du chômage, formation professionnelle et recyclage) des différents partenaires ; définir un salaire minimum local ; développer une politique de temps partiels et de partage du travail ; développer et financer une politique de requalification et de formation continue, et de réinsertion ; offrir des emplois-jeunes et développer la politique d'apprentissage.

Description

La charte de l'emploi soulignera l'engagement des entreprises publiques et privées yverdonnoises pour une telle qualité et formulera des exigences quant à la gestion du temps de travail sur la vie (temps partiels, retraite à la carte), la formation continue, le salaire minimum, l'emploi pour les plus de 50 ans, intégration des handicapés, promotion féminine. L'action consiste à mandater une entité privée ou publique pour qu'elle mette sur pied un texte et le soumette à débat et à adoption.

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001	La municipalité donne mandat à l'ADNV (variante : au délégué Agenda 21) de rédiger un projet de charte. Ce projet est soumis à consultation au Forum de l'Agenda 21 et ensuite discuté avec les principaux employeurs privés et publics de la Ville
Juin 2001	Signature de la charte par les premiers signataires

Estimation financière : Budget de fonctionnement

Financement : Néant

Coordination : SSO

Partenaires : Les entreprises signataires

Création d'un forum de l'économie

Constat

Potentiel touristique important (nature, lac, zone Thielle-Mujon), qui vient d'être reconnu par le Label de qualité pour le tourisme suisse ; mise en valeur de l'eau, des bains ; rôle positif d'Y-Parc, mais qui commence à être à l'étroit ; peu de terrains industriels ; Image floue: image de ville industrielle mais aussi touristique ; exportation des revenus élevés dans les communes voisines ; concept économique insuffisamment développé malgré une action volontariste ; manque de définition régionale ; pas de délégué à la promotion économique ; pas de lien entre les aspects économiques et les aspects environnementaux et éthiques.

Objectifs

Le tissu économique yverdonnois est diversifié et actif, mais les synergies sont guère valorisées et un lieu permettant aux acteurs économiques de mieux se connaître et d'élaborer des stratégies serait une première action. Il s'agit ainsi de créer une structure de liaison entre les acteurs de l'économie locale. Cette structure, de concert avec la commune et l'ADNV, travaillera les thèmes suivants :

Clarifier l'image en valorisant clairement les deux axes que sont une politique du tourisme (liés à l'eau: les bains, le lac, une image santé et culturelle fortes) et une capacité industrielle de pointe (Y-Parc) en y intégrant le développement durable ; refaire le point des forces et faiblesses de la structure économique yverdonnoise et définir des priorités ; profiler Yverdon comme le leader des communes environnantes et organiser la complémentarité (y compris dans la péréquation financière et l'attractivité de la ville pour des personnes aisées par une politique d'accès à la propriété et de mixité) ; coordonner l'action au plan intercommunal, régional et cantonal ; définir le rôle de la commune dans l'accompagnement des entreprises (création d'entreprises, accompagnement lors de difficultés, options pour rechercher des entreprises).

Description

Il s'agit de mettre sur pied le Forum de l'économie et de lui donner un cahier de charges clair. Il conviendra en particulier de valider le choix d'axes forts pour Yverdon-les-Bains, tels que: technologies de pointe, tourisme, pôle de formation. Il s'agit de valoriser les atouts de la ville (communications, formation, situation) et de faire venir de nouvelles entreprises, tout en intégrant à cette stratégie les critères du développement durable. L'ADNV assurera l'approche régionale.

Mise en œuvre

Étapes :

Novembre 2001	La municipalité donne le mandat de créer ce Forum à l'ADNV
Avril 2002	Remise d'un rapport sur la composition, les règles de fonctionnement et le programme d'action du forum
Juin 2002	Première séance

Estimation financière :

Financement :

Coordination :

ADNV/ CTG

Partenaires :

Entreprises membres, Ville d'Yverdon

Programme de soutien à la formation et à la qualification professionnelles

Constat

Yverdon comporte un bon choix d'établissements scolaires, et d'apprentissage (Ecole professionnelle) ; des employeurs importants ont développé leur effort (exemple des CFF) pour la formation professionnelle ; néanmoins le taux de formation professionnelle et secondaire reste bas.

Objectifs

Une des conditions du succès d'Yverdon-les-Bains est la formation. Or, l'offre de celle-ci a lieu d'être améliorée. C'est aussi un des atouts économiques de la ville. Dès lors, il s'agit de soutenir l'offre de formation sur le territoire de la commune, encourager l'installation et le développement de l'offre publique et privée de formation et de formation continue ; de manière générale, remettre les aspects liés à la formation davantage en évidence, comme éléments constitutifs de l'image d'Yverdon (Pestalozzi) ; mettre davantage en réseau les lieux de formation et les ouvrir davantage sur la ville (cours populaires, conférences-débat, semaines ou mois thématiques, etc.). Développer les lieux de formation informelle (bibliothèque municipale, etc.) ; favoriser la requalification professionnelle et soutenir l'intégration professionnelle ; améliorer l'offre et les performances de l'école obligatoire (savoir et comportement) ; accueillir les adolescents après les classes pour leur donner un encadrement ; partager le savoir.

Description

L'action consiste à définir un programme de soutien à la requalification professionnelle et à la formation. Ce programme pourra contenir les points suivants:

- ouvrir l'action Pôle de formation à toutes les catégories et activer des sources de financement
- dynamiser et donner plus de moyens à la formation professionnelle
- développer le réseau d'échange de savoir
- créer la "Bourse Pestalozzi" pour des jeunes défavorisés ou des jeunes inventeurs
- soutenir financièrement les entreprises qui font un effort particulier.
- offrir une formation de base aux adultes en situation de quasi-analphabétisme.
-

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001 La municipalité crée un Groupe de travail
Avril 2002 Le groupe remet son rapport et définit un programme
Juin 2002 Décision sur le programme, création de la Bourse Pestalozzi

Estimation financière : A distribuer par la bourse annuellement Fr. 20'000.-

Financement : Budget d'investissement Agenda 21

Coordination : SSO

Partenaires : Association Lire & Ecrire

Passeport culturel

Constat

Offre riche et diversifiée (musées, bibliothèques, deux théâtres) ; fêtes (fête du Castrum) ; équipement performant et suffisant, sauf qu'il n'existe pas de salle de musique acoustique ; bonne communication de l'offre culturelle ; peu de mélange de populations, nécessité de développer des stratégies en faveur des populations étrangères et des jeunes dans le cadre de l'offre culturelle ; consolider les publics des diverses institutions et appuyer ces dernières dans le développement de leur rayonnement.

Objectifs

Définir clairement les objectifs et moyens de la politique culturelle de la Ville (se reconnaître davantage dans ses théâtres par exemple), et spécifier les rôles de cette politique par rapport aux diverses composantes de la population (fonction culturelle comme facteur d'intégration et d'identité), autant qu'avec la promotion de l'image locale. Définir des actions en direction de cibles telles que les familles, les jeunes, les communautés étrangères.

Description

L'offre culturelle yverdonnoise est relativement large et importante pour une ville de cette taille, mais aussi segmentée. Elle doit être mieux promue au niveau de la population, notamment des jeunes, des étrangers, etc. Le passeport culturel est une sorte d'abonnement global à prix réduit qui donnera droit à la visite d'un certain nombre d'institutions, spectacles, expositions, etc., et favorisera ainsi une plus grande accessibilité de l'offre culturelle; il doit aussi assurer une plus grande visibilité à l'ensemble de cette offre. Il sera mis à disposition au prix de Fr. 150.- par an et à prix plus bas pour les jeunes et les personnes à revenu faible. Dans un premier temps il importe de définir avec précision les modalités d'accès et de réduction auxquels le passeport donnera droit.

Mise en œuvre

Etapas :

Novembre 2001 Mandat donné aux Affaires culturelles d'examiner la mise sur pied du passeport de concert avec le SSO

Juin 2002

Lancement du passeport culturel yverdonnois

Estimation financière : Il est estimé que 250 personnes souscriront au forfait à 150.- et que le SSO diffusera 500 passeports à prix 50.- (jeunes) et 100.- (social). A ces recettes correspondent des forfaits versés aux institutions culturelles reconnaissant le passeport. Le solde négatif est estimé à Fr. 20'000.-

Financement : Budget d'investissement Agenda 21

Coordination : Affaires culturelles

Partenaires : Institutions culturelles, SSO

Infléchir la politique du logement

Constat

Faiblesse des revenus (revenus des ménages fiscaux) ; manque de logement social (dans le maintien de l'objectif de mixité) ; départ des contribuables aisés vers l'extérieur.

Objectifs

Mettre sur pied une charte de l'habitat ; prévoir des logements adaptés aux handicapés et aux personnes âgées ; favoriser l'autonomie et le maintien à domicile ; renforcer l'attractivité de la ville pour des personnes aisées par une politique d'accès à la propriété et de mixité) ; développer les logements sociaux. Yverdon-les-Bains a besoin de compléter la politique du logement à deux niveaux. D'une part, il faut davantage de logements sociaux, d'autre part il s'agit de fidéliser sur le territoire communal les contribuables aisés. Ces derniers ont besoin d'être dirigés sur l'accès à la propriété qui ne soit pas seulement en termes de villas en périphérie, mais de propriété par étages dans des bâtiments urbains.

Description

L'action consiste en la création d'une fondation immobilière communale achetant du terrain, et le mettant à disposition en droit de superficie ou en le revendant à des particuliers, mais chargée également de construire des bâtiments à vocation sociale ou commerciale. Elle suppose aussi une concertation avec les propriétaires des immeubles sis en ville.

Mise en œuvre

Étapes :

Novembre 2001 Mandat donné au service de l'urbanisme de définir un concept du logement et d'étudier les modalités de création d'une fondation immobilière.

Mars 2002 Rapport à la municipalité et au conseil communal

Septembre 2002 Création d'une fondation/ d'un fonds

Estimation financière : Dépend du mode de dotation (en capital ou en terrains)

Financement :

Coordination : Urbanisme et bâtiments, SSO

Partenaires : Propriétaires d'Yverdon

Rejoindre le Réseau des Villes Santé de l'OMS

Constat

Le réseau ReNOVA est un bon acquis, et doit permettre de coordonner les offres en matière médico-sociale et leur évolution ; un Interface avec le public existe (offre de lien) mais gagne à être connu ; la politique de promotion de la santé est embryonnaire.

Objectifs

Définir une offre de prévention (encouragement de l'autonomie des personnes, de leur autodétermination, dépendances alcool-tabac, etc.) ; définir une offre de promotion de la santé (habitat sain, milieu de travail sain, mouvement physique suffisant, alimentation saine) ; valoriser la participation au réseau ReNOVA et donner plus de force et de visibilité à ce dernier.

Description

Il s'agit de s'intégrer à des réseaux intercommunaux permettant d'échanger actions et expériences, le Réseau Villes Santé de l'OMS. Ce Réseau a été mis sur pied par l'OMS pour promouvoir les échanges d'information entre collectivités publiques autour du concept de promotion de la santé, qui consiste à agir sur les déterminants économiques, sociaux, environnementaux de la santé (plutôt que de miser exclusivement sur les équipements de soins et l'approche réparatrice). Il existe divers réseaux linguistiques. Le réseau francophone a son siège à Rennes et offre de nombreuses occasions d'échange et d'apprentissage mutuel en termes d'actions concrètes menées pour la promotion de la santé et de définition de politiques publiques agissant sur les déterminants de la santé.

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001 Mandat donné au Délégué-e A 21 de prendre contact avec la tête de réseau à Rennes

Juin 2002 Adhésion formelle de la Ville

Estimation financière : 5'000.- par an

Financement : Budget d'investissement A 21

Coordination : Médecin scolaire

Partenaires : Institutions de la santé, ReNOVA, professions médicales et soignantes, service de l'urbanisme

Promotion d'une alimentation saine

Constat

La politique de promotion de la santé est embryonnaire. Or, une alimentation saine est un aspect essentiel des déterminants de la santé, et elle concerne l'approche économique (conditions de production), environnementale (aspects écologiques de l'agriculture), qualitative, nutritionnelle, culturelle, sociale (la malnutrition est largement conditionnée socialement).

Objectifs

Définir une offre de promotion de la santé (habitat sain, milieu de travail sain, mouvement physique suffisant, alimentation saine).

Description

L'action consiste à sensibiliser les cantines scolaires et à y offrir une alimentation saine, et également les cafés et restaurants de la ville. Le lien avec Fourchette Verte sera établi.

Mise en œuvre

Etapes :

Début 2002 Le délégué A 21 élabore un concept à l'intention de la municipalité
Juin 2002 Début de l'action

Estimation financière : Matériel didactique à acquérir

Financement : Budget de fonctionnement

Coordination : Délégué A 21, Ecoles (médecin scolaire)

Partenaires : Les établissements scolaires, les cafés et restaurants de la ville, la Fondation Fourchette verte (président : M. Kohler, Ministre du canton du Jura)

Structure d'accueil pour jeunes de plus de 16 ans

Constat

Manque d'établissements et d'offres en fonction des classes d'âge (de la petite enfance à l'adolescence); offre et activités dispersées (plus de 30 associations); l'AJYR (Association pour la Jeunesse d'Yverdon et sa région): check-point, éducateur de rues; projet Horizon-Jeunes pour les plus de 16 ans.

Objectifs

Se sentir responsable de la cohésion sociale sur le territoire de la commune, prévenir l'exclusion ; définir une politique familiale ainsi qu'un appui aux différentes catégories de jeunes; développer les actions dans lesquelles jeunes et personnes âgées s'entraident, et les échanges entre générations. Dans le dispositif d'accueil et d'encadrement pour les jeunes, la structure d'accueil pour les jeunes de plus de 16 ans est une donnée essentielle.

Description

Développer les prestations de cette structure d'accueil.

Mise en œuvre

Etapas :

Estimation financière :

Financement :

Coordination : AJYR/ SSO

Partenaires : Parlement jeunes ?

Création de crèches et de cantines scolaires

Constat

81% des emplois à temps partiel à Yverdon sont occupés par des femmes ; le service de mamans de jour et les garderies existantes ne suffisent pas, de même les places pour la garde de très jeunes enfants ou les écoliers à midi, La situation de précarité salariale constatée à Yverdon est ainsi accentuée s'agissant des femmes. La réalisation de l'égalité de droits entre hommes et femmes sur le plan de l'activité professionnelle passe par l'existence de structures permettant aux femmes ayant des enfants à charge de les voir pris en charge durant l'horaire de travail. Dès lors l'offre de places de crèche et de cantines scolaires doit être développée.

Objectifs

Définir au sein de l'administration une politique de promotion de l'emploi féminin (recrutement, carrière) en vue d'atteindre l'égalité ; créer les offres nécessaires pour que les femmes ayant des enfants à charge puissent travailler (crèches, places de garde) ; manque de lieux d'accueil pour la petite enfance (listes d'attente) et l'adolescence en particulier.

Description

L'action consiste à recenser les besoins et à définir un planning de réalisation à inscrire au programme des investissements de la Ville d'Yverdon-les-Bains, et/ou de subvention à des associations et fondations offrant ces prestations.

Mise en œuvre

Étapes :

Novembre 2001	Mandat de la municipalité au service social de définir les besoins
Mars 2002	Présentation d'un rapport et d'un programme de réalisations
Septembre 2002	Inscription d'un montant au budget d'investissement 2003

Estimation financière : Fait l'objet de l'étude

Financement : Budget ordinaire d'investissement

Coordination : SSO

Partenaires : Ecoles, Associations concernées, parents d'élèves etc.

Lieu d'accueil en cas d'urgence

Constat

Faiblesse des revenus (ménages fiscaux) ; augmentation de la demande d'aide sociale ; manque de logement social (dans le maintien de l'objectif de mixité) ; absence de refuge pour cas d'urgence.

Objectifs

Se sentir responsable de la cohésion sociale sur le territoire de la commune, prévenir l'exclusion ; développer et affiner l'action personnalisée et complémentaire.

Description

Pour lutter contre l'exclusion, un lieu d'accueil en cas d'urgence doit être disponible, permettant aux personnes se trouvant privées de logement de ne pas chuter dans la précarité. Ce lieu fournira un toit pour une à sept nuits et veillera à la relocation de la personne.

Mise en œuvre

Etapes :

Estimation financière :

Financement :

Coordination : SSO

Partenaires :

Développer l'aide au développement

Constat

Yverdon est active dans le domaine de l'aide au développement ; le partenaire est la FEDEVACO, qui propose des projets à la municipalité. Les jumelages et partenariats se situent actuellement dans le Nord.

Objectifs

Mieux faire connaître l'effort d'aide au développement ; y impliquer des entreprises, des associations, la population ; faire le lien avec la multiculturalité ; rediscuter le montant alloué (trop modeste) ; envisager un jumelage avec une commune du Sud.

Description

La contribution de la collectivité locale à l'effort de développement dans le monde, fondé sur les principes du développement durable, est un élément important de tout Agenda 21 local. L'Agenda d'Yverdon-les-Bains comporte ainsi la demande de:

- augmenter le montant disponible pour des actions à Fr. 3.- par habitant
- veiller à ce que les actions, définies par les experts de la FEDEVACO, puissent offrir des occasions de partenariats directs pour des entreprises, des associations, des entités (par exemple des écoles, des classes) yverdonnoises, incluant l'implication de communautés étrangères résidant dans la ville
- veiller à ce que la thématique et les actions engagées soient mieux communiquées

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001 Contact avec la FEDEVACO, élaboration d'un concept d'information et d'intégration d'acteurs locaux yverdonnois par le délégué A 21

Mars 2002 Présentation du rapport à la municipalité et au conseil communal

Estimation financière : On passerait avec le ratio prévu de Fr. 20'000.- à Fr. 60'000.-
Donc : 40'000.-

Financement : Budget d'investissement A 21

Coordination : SSO

Partenaires : FEDEVACO, associations et institutions yverdonnoises concernées

Politique du personnel conforme au développement durable

Constat

Le développement durable postule un certain nombre d'innovations institutionnelles et sociales. Il s'agit notamment de développer la transversalité, le sentiment d'appartenance, l'esprit de service public. La création récente d'un poste des Ressources humaines au sein de l'administration permet de mettre sur pied un programme d'action.

Objectifs

La charte de l'emploi doit souligner l'engagement des entreprises publiques et privées yverdonnoises pour une telle qualité et formulera des exigences quant à la gestion du temps de travail sur la vie (temps partiels, retraite à la carte), la formation continue, le salaire minimum, l'emploi pour les plus de 50 ans, intégration des handicapés, promotion féminine. La Ville d'Yverdon doit également signer cette charte et la mettre en application, ce faisant elle montrera l'exemple.

Description

Mise sur pied d'un programme de réalisation des engagements de la charte.

Mise en œuvre

Etapes :

Novembre 2001	Mandat donné au Service des ressources humaines de définir un programme d'actions
Février 2002	Décisions de la Municipalité concernant les priorités à retenir

Estimation financière :

Financement : Budget ordinaire

Coordination : Service des ressources humaines (RH)

Partenaires :

Placements éthiques

Constat

Les municipalités disposent de fonds divers, placés selon les règles de bonne gestion financière. Il existe aujourd'hui plusieurs institutions permettant de s'assurer que la saine gestion financière soit obtenue avec des investissements compatibles avec le développement durable.

Objectifs

Veiller à ce que les placements de la Ville soient conformes aux critères des fonds éthiques.

Description

Il s'agit de prendre contact avec une de ces institutions, par exemple la fondation ethos, pour établir une grille d'analyse des investissements effectués par les placements de fonds publics yverdonnois.

Mise en œuvre

Étapes :

Novembre 2001 Mandat donné au service financier de prendre contact avec la Fondation ethos

Estimation financière : Néant

Financement : Néant

Coordination : CTG

Partenaires : ethos